

La soussignée,

Madame Annie Marteel, demeurant lieu-dit le Moulinet 51800 Vienne la Ville, née le 13 juin 1963 à Pau (64) de nationalité française, agissant en qualité de seule actionnaire de la société « 100 % FINANCE CONSULTING AMA SASU », société par actions simplifiée au capital de 500 euros, dont le siège social est situé lieu-dit le Moulinet 51800 Vienne la Ville, en cours de constitution, a pris les décisions suivantes relatives à la nomination de la première Présidente de la société, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de ladite société, et a établi le présent procès-verbal en conséquence :

**Première décision : Nomination du président**

La soussignée nomme en qualité de Présidente de la société :

Madame Annie Marteel demeurant lieu-dit le Moulinet 51800 Vienne la Ville pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Elle affirme n'être frappée d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

**Deuxième décision : Pouvoirs du président**

La présidente exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 11 des statuts.

**Troisième décision : rémunération du président**

La rémunération de la Présidente sera fixée ultérieurement. En outre, elle aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Vienne la Ville, le 28/03/2025

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

L'actionnaire unique

La Présidente

